

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} jour du mois de mai de l'an 2023, à 19 h, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
Mme Martine Lanctôt, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
M. Pierre Bellerose, conseiller

Absence : M. Adrien Beaudoin, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-05-096

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- 9.9 Appui financier au Comité d'embellissement pour le Service d'animation estival 2023;

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

2. INVITÉ(S) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

- 2.1. Dépôt, présentation et adoption des états financiers 2022 – Groupe RDL
2.2. Période de questions des citoyens et citoyennes

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Avril 2023
3.2. Journal de facturation – Avril 2023
3.3. Bourse de la persévérance scolaire 2022-2023 – Appel de candidatures
3.4. Versement de l'aide financière concernant le Programme de la TECQ 2019-2023
3.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 282 500 \$ qui sera réalisé
3.6. Soumission pour l'émission de billets
3.7. Isothermic Portes et fenêtres – Autorisation de paiement

4. LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles Bruneau
5.2. Embauche de Frédéric Choquette à titre de pompier volontaire

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Autorisation de lancer l'appel d'offres pour le contrat de déneigement 2023-2026
 - 6.2. Acquisition d'un tracteur à gazon
 - 6.3. Achat de membranes pour l'entretien des chemins

7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Dépôt des états financiers du site d'enfouissement de la MRC des Sources
 - 7.2. Nomination d'un membre du conseil substitut sur le conseil de la Régie intermunicipale des Hameaux
 - 7.3. Dépôt d'une demande d'aide financière – PRIMEAU 2023 (Volet 1 – Infrastructure en eau)

8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois d'avril 2023
 - 8.2. Demande d'un permis soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 55, chemin Durand, lot 6 547 128
 - 8.3. Demande d'un permis soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 25, rue Proulx, lot 6 078 143
 - 8.4. Dépôt d'un projet au Programme de soutien aux initiatives de commémoration

9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Participation au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources
 - 9.2. Dépôt au Fonds région et ruralité, volet 4, pour le projet « Mise à jour du circuit historique de Saint-Camille »
 - 9.3. Dépôt au Fonds région et ruralité, volet 4, pour le projet « Optimisation et harmonisation »
 - 9.4. Dépôt au Fonds région et ruralité, volet 4, pour le projet « Opération ciel étoilé »
 - 9.5. Défi Handicap des Sources – Demande de financement été 2023
 - 9.6. Dépôt du rapport annuel 2022 de la bibliothèque
 - 9.7. Le Petit salon des aînés – Demande de contribution financière
 - 9.8. Embauche au poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux
 - 9.9. Appui financier au Comité d'embellissement pour le Service d'animation estival 2023

10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance (information)

12. **VARIA**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2023-05-097

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(SÉ) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

2023-05-098

2.1 Dépôt et adoption des états financiers 2022

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Leduc, de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL, a présenté les états financiers de la Municipalité aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité termine son année financière avec un surplus de cent six mille trente-sept dollars (106 037 \$) sur un budget total d'un million deux cent sept mille trois cent soixante-quatre dollars (1 207 364 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'article 176,1 du *Code municipal* prévoit le dépôt et l'adoption du rapport financier consolidé;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil dépose et accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2.2 Première période de questions des citoyens et citoyennes

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3 Administration générale et financement

2023-05-099

3.1 Adoption des comptes à payer – Avril 2023

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 25 mars au 21 avril 2023 au montant de cent douze mille deux cent soixante-sept et trente-cinq sous (112 267,35 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Avril 2023

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'avril 2023.

2023-05-100

3.3 Bourse de la persévérance scolaire 2022-2023 – Appel de candidatures

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner la persévérance scolaire chez les jeunes de son territoire;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité offre une bourse d'études au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un jeune finissant remplissant les conditions suivantes :

- Avoir fait ses études sans interruption volontaire de plus de 24 mois maximum, et ce, dans le respect des normes du ministère de l'Éducation;
- Être âgé de 25 ans et moins;
- Obtenir son diplôme d'études secondaires (DES) ou son diplôme d'études professionnelles (DEP) ou son attestation de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation dans l'année scolaire 2022-2023;
- Être citoyen et avoir son adresse principale de résidence lors de la fin des études sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;
- Les étudiants désirant se prévaloir de cette bourse devront apporter une copie de leur diplôme au bureau municipal avant le 30 septembre 2023, le tirage au sort ayant lieu au conseil d'octobre.

QUE la Municipalité annonce le tirage de cette bourse dans le journal local le Babillard, dans le Saint-Camille en bref ainsi que sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE

3.4 Versement de l'aide financière du Programme TECQ 2019-2023

Le maire mentionne aux personnes présentes que la Municipalité a reçu l'aide financière du Programme TECQ 2019-2023 pour les travaux de voirie 2022, au montant de cent soixante-onze mille neuf cent soixante et un dollars et soixante-sept sous (171 961,67 \$).

2023-05-101

3.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 282 500 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite emprunter par billets pour un montant total de 282 500 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2023, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|----------------------------|-----------------------|
| 2017-08 | 282 500 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-08, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 mai 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, M. Philippe Pagé et la directrice générale et greffière-trésorierère, Mme Julie Vaillancourt;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------------|-------------------|--------------------------|
| 2024 | 13 100 \$ | |
| 2025 | 13 800 \$ | |
| 2026 | 14 500 \$ | |
| 2027 | 15 200 \$ | |
| 2028 | 15 900 \$ | (à payer en 2028) |
| 2028 | 210 000 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2023-05-102

3.6 Soumission pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 1 ^{er} mai 2023 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 6 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 8 mai 2023 |
| Montant : | 282 500 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mai 2023, au montant de 282 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 13 100 \$ | 4,59000 % | 2024 |
| 13 800 \$ | 4,59000 % | 2025 |
| 14 500 \$ | 4,59000 % | 2026 |
| 15 200 \$ | 4,59000 % | 2027 |
| 225 900 \$ | 4,59000 % | 2028 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,59000 %

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

| | | |
|------------|-----------|------|
| 13 100 \$ | 4,75000 % | 2024 |
| 13 800 \$ | 4,75000 % | 2025 |
| 14 500 \$ | 4,75000 % | 2026 |
| 15 200 \$ | 4,75000 % | 2027 |
| 225 900 \$ | 4,75000 % | 2028 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,75000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 13 100 \$ | 5,00000 % | 2024 |
| 13 800 \$ | 4,65000 % | 2025 |
| 14 500 \$ | 4,40000 % | 2026 |
| 15 200 \$ | 4,40000 % | 2027 |
| 225 900 \$ | 4,35000 % | 2028 |

Prix : 98,20500 Coût réel : 4,81853 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 mai 2023 au montant de 282 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-08. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2023-05-103

3.7 Isothermic Porte et fenêtres – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné le contrat pour le changement de fenêtres et de portes au Centre Le Camillois à la firme Isothermic Portes et fenêtres inc. par le biais de la résolution 2022-09-167

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la direction générale à payer Isothermic Portes et fenêtres pour le contrat du changement de fenêtres et de portes du Centre Le Camillois au montant de quarante-sept mille cent quarante-sept dollars et soixante-un sous (47 147,61 \$), taxes inclus, dont un dépôt de trois mille dollars (3 000 \$) a déjà été versé.

QUE la directrice générale certifie que la Municipalité possède les crédits nécessaires pour le paiement.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-05-104

5.1 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles Bruneau

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles Bruneau aura lieu du 4 au 7 juillet 2023;

COSIDÉRANT QUE les cyclistes effectueront un passage sur notre territoire le 5 juillet et qu'une autorisation est nécessaire pour traverser notre territoire;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise le Tour CIBC Charles Bruneau à circuler sur notre territoire lors de leur événement du 4 au 7 juillet 2023.

ADOPTÉE

2023-05-105

5.2 Embauche de Frédéric Choquette à titre de pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie souhaite augmenter le nombre de pompiers et pompières pour répondre aux besoins incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Choquette a donné sa candidature et que l'officier incendie nous recommande son embauche;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M. Frédéric Choquette soit embauché à titre de pompier volontaire selon les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2023-05-106

6.1 Autorisation de lancer l'appel d'offres pour le contrat de déneigement 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement pour les stationnements municipaux ainsi que celui pour les chemins municipaux se terminaient au printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit lancer l'appel d'offres pour les contrats de déneigement 2023-2026;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la direction générale soit autorisée à lancer l'appel d'offres pour les contrats de déneigement 2023-2026 des stationnements et des chemins municipaux.

ADOPTÉE

2023-05-107

6.2 Acquisition d'un tracteur à gazon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplacer un tracteur à gazon et que les coûts de remplacement sont prévus au budget 2023;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux entreprises locales;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille acquiert le tracteur à gazon Hustler Raptor chez Machinerie CH au coût de six mille quatre-vingt-dix-neuf dollars (6 099 \$), taxes en sus.

QUE la direction générale soit autorisée à payer Machinerie CH pour l'acquisition de ce tracteur.

ADOPTÉE

2023-05-108

6.3 Achat de membranes pour l'entretien de chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire installer des membranes à des endroits stratégiques sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Vivaco Wotton et que le coût pour quatre (4) membranes est de huit mille quatre cent soixante-six dollars (8 466 \$), taxes en sus;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat chez Vivaco Wotton de quatre (4) membranes est de huit mille quatre cent soixante-six dollars (8 466 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des états financiers du site d'enfouissement de la MRC des Sources

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers du site d'enfouissement de la MRC des Sources.

2023-05-109

7.2 Nomination d'un membre du conseil substitut sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer un membre du conseil substitut pour le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil nomme Mme Christiane Bonneau, substitut de M. Adrien Beaudoin sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

2023-05-110

7.3 Dépôt d'une demande d'aide financière – PRIMEAU 2023 (Volet 1 – Infrastructure en eau)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023.

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1).

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'avril 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis délivrés en avril 2023.

2023-05-111

8.2 Demande d'un permis soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 55, chemin Durand, lot 6 547 128

Mme Bonneau déclare son intérêt et quitte la séance à 20 h 04.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 11 avril 2023, pour la construction d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 547 128, au 55, chemin Durand, a été soumise au service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la construction respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation en urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de construction;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise la délivrance de cette demande de permis assujetti au PIIA pour l'immeuble situé au 55, chemin Durand, lot 6 547 128.

ADOPTÉE

Mme Bonneau réintègre la séance à 20 h 06.

2023-05-112

8.3 Demande d'un permis soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 25, rue Proulx, lot 6 078 143

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 19 avril 2023, pour la construction d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 078 143, au 25, rue Proulx, a été soumise au service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la construction respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation en urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de construction;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer cette demande de permis assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

2023-05-113

8.4 Dépôt d'un projet au Programme de soutien aux initiatives commémoratives

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets a été lancé dans le Programme de soutien aux initiatives commémoratives;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, ce sera le 125^e anniversaire de décès de M. Zoël Miquelon, un des premiers arrivants de Saint-Camille et très actif dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans une réflexion pour l'aménagement du parc municipal et qu'elle juge opportun de profiter de ce moment pour inclure un espace commémoratif;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet de commémoration pour M. Zoël Miquelon au Programme de soutien aux initiatives commémoratives du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2023-05-114

9.1 Participation au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une invitation pour participer au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources qui aura lieu le 26 mai prochain, au coût de cent dix dollars (110 \$), taxes en sus;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil autorise la participation de M. Philippe Pagé, maire et M. Adrien Beaudoin, conseiller, à participer au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources au coût de cent dix dollars (110 \$) par personne, taxes en sus.

ADOPTÉE

2023-05-115

9.2 Dépôt au Fonds région et ruralité, volet 4 pour le projet « Optimisation et harmonisation des circuits d'information de Saint-Camille »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des panneaux historiques dans le cœur villageois et que ceux-ci nécessiteraient une optimisation et une harmonisation ;

CONSIDÉRANT QUE ce circuit d'information est très apprécié par les citoyens et citoyennes de Saint-Camille ainsi que les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer dans le Fonds région et ruralité, volet 4, Fonds pour l'attractivité, de la MRC des Sources pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans la planification stratégique de la Municipalité;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose au Fonds région et ruralité, volet 4, Fonds pour l'attractivité, pour le projet « Optimisation et harmonisation des circuits d'information de Saint-Camille ».

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents en lien avec ce dépôt de projet.

ADOPTÉE

2023-05-116

9.3 Dépôt au Fonds région et ruralité, volet 4 pour le projet « Étude de mise à niveau d'infrastructures culturelles et de loisirs »

CONSIDÉRANT QUE le parc des loisirs de la Municipalité commence à être désuet et ne respecte plus certaines normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réfléchir avec sa population au réaménagement du futur parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du Centre Le Camillois et que celui-ci est complémentaire au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se joindre à des experts pour faire cette réflexion avec sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer dans le Fonds région et ruralité, volet 4, Fonds pour l'amélioration des milieux de vie, de la MRC des Sources pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans la planification stratégique de la Municipalité;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose au Fonds région et ruralité, volet 4, Fonds pour l'amélioration des milieux de vie, pour le projet « Étude de mise à niveau des infrastructures culturelles et de loisirs de Saint-Camille ».

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents en lien avec ce dépôt de projet.

ADOPTÉE

2023-05-117

9.4 Dépôt au Fonds région et ruralité, volet 4 pour le projet « Opération ciel étoilé »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger son ciel étoilé et réduire la pollution lumineuse de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agir, avec la population, pour la protection du ciel étoilé et la réduction de la pollution lumineuse pour le bien des écosystèmes et de la santé de la population;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à la conversion du système d'éclairage de rue avec une solution d'éclairage innovante développée dans la MRC des Sources et aussi vise également à accroître la portée du projet auprès des citoyens et citoyennes par des activités de sensibilisations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer dans le Fonds région et ruralité, volet 4, Fonds pour l'amélioration des milieux de vie, de la MRC des Sources pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans la planification stratégique de la Municipalité;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose au Fonds région et ruralité, volet 4, Fonds pour l'amélioration des milieux de vie, pour le projet « Opération ciel étoilé ».

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents en lien avec ce dépôt de projet.

ADOPTÉE

2022-05-118

9.5 Défi Handicap des Sources – Demande de financement été 2023

CONSIDÉRANT QUE Défi Handicap des Sources offre un service d'activités estivales pour les enfants handicapés de la région de la MRC des Sources;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille réponde favorablement à la demande d'appui financier 2023 pour un montant de cinq cent cinquante dollars (550,00 \$).

ADOPTÉE

9.6 Dépôt du rapport annuel 2022 de la bibliothèque

La direction générale dépose aux membres du conseil le rapport 2022 de la bibliothèque de Saint-Camille.

2023-05-119

9.7 Le Petit salon des aînés – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Georges a organisé le Petit salon des aînés et que cette activité est offerte à l'ensemble des aînés du territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de cinquante dollars (50 \$) est demandée à chacune des municipalités de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est une Municipalité amie des aînés (MADA) et que ceci cadre dans notre politique MADA;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la directrice générale à verser une somme de cinquante dollars (50 \$) à la Municipalité de Saint-Georges pour le Petit salon des aînés qui se tiendra le 18 mai prochain, à Saint-Georges-de-Windsor.

ADOPTÉE

2023-05-120

9.8 Embauche au poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux

Mme Christiane Bonneau déclare son intérêt et quitte la séance à 20 h 13.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché le poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et que le comité de sélection a procédé à des entrevues;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces entrevues, le comité d'embauche recommande l'embauche de Samuel Bonneau-Rivest et M. Benjamin Giguère à occuper le poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité embauche M. Benjamin Giguère et M. Samuel Bonneau-Rivest au poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux.

QUE la directrice générale soit responsable de communiquer avec les candidats pour l'entrée en poste et les conditions de travail reliées à l'emploi.

ADOPTÉE

Mme Christiane Bonneau réintègre la séance à 20 h 15.

2023-05-121

9.9 Appui financier au Comité d'embellissement pour le Service d'animation estival

CONSIDÉRANT QUE la Comité d'embellissement est responsable du Service d'animation estival sur le territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement a des enjeux financiers pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'animation estival est un service important pour la population de Saint-Camille;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil municipal autorise de verser cinq mille dollars (5 000 \$) au Comité d'embellissement pour le Service d'animation estival 2023.

QUE cette dépense soit prise dans les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La greffière-trésorière remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

12.1 Sujets à ajouter lors de la prochaine rencontre du conseil municipal

Le conseiller M. Joël Nadeau demande que deux points soient discutés lors de la prochaine séance, soit l'entretien du sentier à la hauteur de la tourbière et la réflexion sur les feux d'artifices lors des événements municipaux.

2023-05-122

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et appuyer Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

